



Compte-rendu **Conseil Municipal du vendredi 2 septembre 2016 – 20h**

L'An deux mil seize, le 2 septembre, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, Mme GRUDÉ Audrey, Mme MIRAILLER Amélie, Mme ARAUJO Barbara, M. MOULIN Jean-Yves, M. MAILLARD Fabien, Mme SAUMET Marion.

ABSENTS EXCUSÉS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 8 juillet 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Propositions de LOIRE FOREZ pour la mise en place de services communs (mutualisation)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma de mutualisation mis en place par LOIRE FOREZ.

Dans la continuité de cette démarche, LOIRE FOREZ propose aux communes membres d'adhérer à des services communs dans différents domaines (commande publique, bâtiments, moyens techniques, secrétariat de mairie...). Des fiches d'identité ont été élaborées pour permettre une vue synthétique sur les missions de ces futurs services, ainsi que sur les conditions matérielles de l'adhésion à l'un ou l'autre de ces services. LOIRE FOREZ demande aux communes de se prononcer sur leur participation à ces services.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques des différents services proposés, demande qu'une réunion spécifique soit programmée sur ce sujet, et reporte sa décision à une date ultérieure.

- **Rapports annuels 2015 de LOIRE FOREZ**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels 2015 de la Communauté d'agglomération LOIRE FOREZ sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de l'assainissement collectif et non collectif, et des transports (lignes n°125 et 309).

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend connaissance des rapports 2015 de LOIRE FOREZ sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de l'assainissement collectif et non collectif, et des transports (lignes n°125 et 309).

- **Politique jeunesse et intercommunalité**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différents courriers adressés par LOIRE FOREZ sur la démarche d'autodiagnostic « politique jeunesse et intercommunalité ». LOIRE FOREZ demande aux communes de désigner 2 élus référents pour cette démarche.

Le conseil municipal doit désigner 2 élus référents pour la démarche de politique jeunesse.

- **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la mise en place par LOIRE FOREZ d'une conférence intercommunale du logement, qui réunira les maires des communes membres, les acteurs du logement social et les représentants des associations de locataires ou agissant en faveur du logement des personnes défavorisées. Cette conférence sera présidée par le préfet et le président de LOIRE FOREZ. LOIRE FOREZ demande l'avis des communes par rapport à cette démarche, et de désigner le cas échéant le représentant de la commune.

Le conseil municipal doit désigner un représentant de la commune pour la conférence intercommunale du logement.

- **Engagements passés par le Maire sous délégation de signature du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état récapitulatif des commandes passées par le maire, sous délégation de signature du conseil municipal, pour la période du 6 février 2016 au 31 août 2016 :

date de l'engagement	objet	entreprise	montant TTC
9-mars-16	pompe pour forage eau potable	CHOMAT	1 917 €
19-mai-16	achat poste informatique mairie	BERGER LEVRAULT	1 936 €
29-juin-16	démolition du bâtiment attenant à la mairie, réfection façade, démolition sanitaires rue du Forez, déplacement de la croix	BRUNEL	23 308 €
27-juil.-16	réfection des trottoirs vers mairie (suite à démolition d'un bâtiment)	EIFFAGE	7 992 €

Le conseil municipal prend connaissance des engagements passés par le Maire sous délégation de signature.

- **Créances admises en non-valeur – budget annexe de l'EAU**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, sur avis de la trésorerie, de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 53.50 € pour les impayés de factures d'eau (année 2013).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur (art.6541) d'un montant de 53.50 € sur le budget annexe de l'EAU, qui correspond à des impayés de factures d'eau de 2013.

- **Tableau de classement des voiries communales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des actes de cession ont récemment été signés pour la rétrocession dans le domaine public communal des voiries des lotissements des Chanterelles et du Clos des Oliviers. Par conséquent, il convient de mettre à jour et d'approuver le tableau de classement des voies communales.

Il présente au conseil municipal le tableau mis à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales, pour un total de 5675 mètres de voies à caractère de chemin, 7708 mètres de voies à caractère de rue et 3450 m2 de voies à caractère de place publique.

- **Subvention à l'école**

Monsieur le Maire propose comme chaque année de prévoir le versement d'une subvention à l'école de Magneux pour Noël. Il propose de verser 13 € par élève de la commune de Magneux, pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de la subvention de Noël à l'école de Magneux, pour un montant de 13 € par élève domicilié sur Magneux, pour l'année 2016.

- **Tarifs communaux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau récapitulatif des différents tarifs appliqués par la commune.

Il demande au conseil, le cas échéant, de rendre un avis sur la mise à jour de ces tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas modifier les tarifs communaux.

- **Rapport annuel 2015 du budget annexe EAU**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

- **Approbation des conditions générales pour la dématérialisation des actes**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 27 juin 2012 avec le Département de la Loire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, budgets).

Cette convention arrive à échéance.

Le département de la Loire, pour une simplification administrative, a transformé la convention en conditions générales de mise à disposition, qui reprend les mêmes engagements que la convention initiale.

L'adhésion est consentie gratuitement, pour une durée de 5 ans et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette solution de dématérialisation des actes (délibérations, arrêtés et budgets).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les conditions générales de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des actes, à intervenir avec le département de la Loire, à titre gratuit, et pour 5 ans.

Informations diverses :

- nouveau service civique pour le RPI à la rentrée 2016
- LUDOBUS présent à Magneux à partir du 6 septembre à 14h, toutes les 3 semaines
- la demande de subvention pour la restauration du pigeonnier est transférée à la Région (CDDRA)
- suppression de la ligne de transport Feurs-Magneux-Montbrison
- un radar de contrôle de vitesse sera installé du 3 au 16 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le 8 septembre 2016,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,